



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00521

Numéro SIREN : 333 211 837

Nom ou dénomination : A.E.C. COMMISSARIATS

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2015 sous le numéro de dépôt 11175

SOCIETE AEC COMMISSARIATS
Société Anonyme
Au capital de 40 000 Euros
Siège social : 1 Rue Edouard Nignon
44300 NANTES
333 211 837 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 05 OCT. 2015
sous le N° 11175
RCS N° 85 6521

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze
Le 29 juillet
A 19 heures 30

Les membres du conseil d'administration de la société AEC COMMISSARIATS société anonyme au capital de 40 000 Euros, se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de monsieur Didier VRIGNAUD de son mandat de président-directeur général
- nomination du président du conseil d'administration et organisation de la direction générale
- questions diverses.

Il résulte du registre des présences signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Monsieur Didier VRIGNAUD
- Monsieur Jean-Claude FOURMAGE
- Monsieur Jean-Pierre CAILLER
- Monsieur Gildas JEHANNO est représenté par Jean-Pierre CAILLER

La séance est présidée par Monsieur Didier VRIGNAUD, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président constate que 3 administrateurs, soit plus de moitié des membres du bureau sont présents, et qu'en conséquence, par application de l'article L 225-37 du code de commerce, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

I - DÉMISSION DE MONSIEUR DIDIER VRIGNAUD DE SON MANDAT DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Didier VRIGNAUD de son mandat de président-directeur général à effet du 29 juillet 2015 à l'issue de la présente séance du conseil d'administration.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

II - NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer aux fonctions de Président du conseil d'administration avec effet à la clôture du présent conseil d'administration et pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Jean-Pierre CAILLER demeurant 62 rue du Domaine 44120 VERTOU.

Monsieur Jean-Pierre CAILLER, présent, déclare accepter lesdites fonctions.

Le président indique que conformément aux dispositions légales et statutaires, le conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévus par la loi, soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. En conséquence, Monsieur Jean-Pierre CAILLER, président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de président et prend le titre de président-directeur général.

Cette nomination met fin à son mandat de directeur général délégué.

Monsieur Jean-Pierre CAILLER, en sa qualité de président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Aux effets ci-dessus, il est habilité à passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions du conseil.

A l'égard des tiers, le Président-directeur général a tous pouvoirs dans les limites de l'objet social.

Le président directeur général est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Le conseil décide en outre à l'unanimité que Monsieur Jean-Pierre CAILLER exercera son mandat à titre gratuit, et aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais de déplacement et de représentation engagés pour le compte de la société.

Monsieur Jean-Pierre CAILLER déclare accepter ces fonctions et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes.



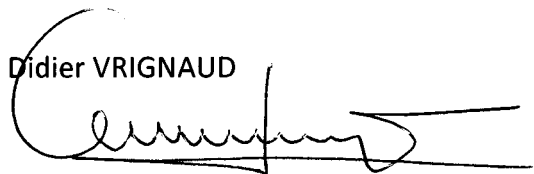
III – QUESTIONS DIVERSES

Aucun autre point n'est abordé.

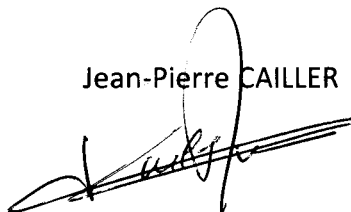
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les administrateurs.

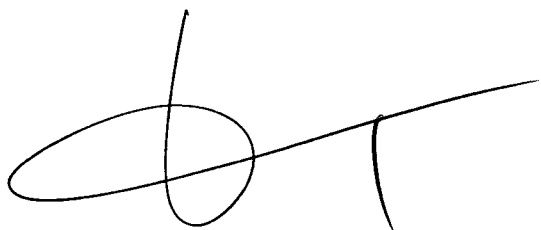
Didier VRIGNAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier VRIGNAUD', written over a horizontal line.

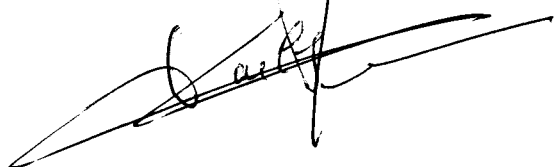
Jean-Pierre CAILLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Pierre CAILLER', written over a horizontal line.

Jean-Claude FOURMAGE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Claude FOURMAGE', written over a horizontal line.

Bon pour acceptation du
mandat de P. D. 6

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Pierre CAILLER', written over a horizontal line.